

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 JANVIER 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.

Secrétaire de Séance : Mme Nathalie Deville

Présents :

MM. Fol, Aymont, Escoffier, adjoints ;

Mmes Martinek, Morel, Deville, Schröder, Favre

MM. Ponard, Pérréal, Emery, Vesin, Merme, Carlod, Debouche

Absents :

Mme Debladis ; M. Deville

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2012
3. Déclaration d'intention d'aliéner
4. Convention de déneigement avec un entrepreneur
5. Centre communal multi-activités
6. Aménagements des espaces extérieurs centre communal multi-activités
7. Rapports des commissions
8. Courriers divers/Vœux 2013/Commission budget

1. Désignation du secrétaire de séance

Nathalie Deville est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2012

M. Fol précise que seuls les travaux de voirie ont été réalisés et que les travaux de curage de fossé et d'élagage sont en cours de réalisation. La modification sera faite dans ce sens. M. Emery s'enquiert du suivi de la convention avec le Conseil Général concernant l'entretien des espaces verts du rond-point de la déviation. Monsieur le Maire l'informe que la commune est toujours dans l'attente d'un plan plus précis des parties communes, qui doit être envoyé par le Département.

3. Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété M. et Mme ROCHA NEVES, 114 rue de Pré Moitier, F1419 et F1427
Acquéreurs : M. SCHIFANO Giuseppe et Mme INNO Alessandra, 1283 LA PLAINE

A ce sujet, les élus entament une discussion concernant cette co-propriété. Monsieur le Maire rappelle que nous avons délibéré pour que la voirie et les espaces soient restitués pour l'euro symbolique. L'association syndicale qui regroupait les 65 propriétaires n'existe plus. Cela permettait d'avoir un

interlocuteur unique en la personne du président de cette association, cela facilitait les diverses démarches !

Actuellement, le notaire doit consulter les 65 propriétaires pour établir l'acte de vente. De plus, les changements de propriétaires sont nombreux et cela complique les démarches. Monsieur le Maire précise que chaque propriétaire est informé, au moment de la vente, que les accès sont privés et ne relèvent pas de l'autorité de la commune.

- la propriété de M. et Mme DE JESUS BRAGA, 42 rue de Pré Moitier, F1426 et
Acquéreur : M. STEFANELLI Angelo et Melle CACHIN Mélanie, 1212 GRAND LANCY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces deux propriétés.

4. Convention de déneigement avec un entrepreneur

A la suite de la réunion de la commission voirie, Monsieur Fol fait part de la situation au Conseil Municipal. Lionel Perréal, étant concerné par le sujet, quitte la séance le temps de la décision.

Lors de la dite réunion, il a précisé que le plus ancien des tracteurs présentait des problèmes de direction et de fuites hydrauliques. Entreprendre des réparations reviendrait à plus de 2000€ sur un engin vieux de 30 ans. Lionel Perréal, auto-entrepreneur sur la commune de Collonges, a proposé ses services à la municipalité pour le déneigement. Il mettrait son tracteur à disposition en contrepartie de quoi, la commune lui laisserait, pour les voies communales, l'usage de la lame et de la saleuse (plus le sel). Financièrement, cela reviendrait, pour la commune, à un forfait annuel de 800€ (pour l'immobilisation du matériel) et à 70€ de l'heure de déneigement effectuée. Monsieur Fol précise que cela permettra de dégager du temps pour un autre employé communal qui pourra ainsi travailler sur d'autres secteurs. Néanmoins, il y aurait toujours deux tracteurs qui seraient en charge du déneigement. L'adjoint en charge de la voirie explique également que Monsieur Perréal s'engage à démarrer le déneigement à toute heure, sur simple appel de la municipalité.

Monsieur le Maire précise que la convention est annuelle et que M. Perréal ne pourra pas effectuer d'autres travaux que le déneigement de la voirie communal avec le matériel municipal. Il explique également qu'aucune date ne sera fixée sur la convention, afin de ne pas en être dépendant en cas de chutes de neige tardives.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la signature d'une convention annuelle entre la mairie et Monsieur Perréal.

5. Centre communal multi-activités

Monsieur le Maire explique aux élus que le chantier a déjà fait face à plusieurs plus-values, notamment en ce qui concerne le gros œuvre. Les décisions de travaux ont dues être prises en cour de chantier, devant leur nécessité et afin de ne pas prendre du retard. Monsieur le Maire cite les différents travaux supplémentaires qui ont dû être effectués (découpe d'une voute en pierre, démolition d'un mur, ...).

Monsieur le Maire détaille aux élus les avenants pris pour les plus-values comme pour certaines moins-values. Il en profite pour expliquer que la commune devra déboursier 19 490€ de frais de raccordement électrique. Initialement, ces frais ne devaient pas être à la charge de la commune. Mais en date du 20 décembre 2012, le syndicat intercommunal d'énergie a fait savoir que la commune devait participer au plan de financement d'un montant total de 37 000€, car le département ne subventionne plus ce type de projet.

Les avenants sont acceptés à l'unanimité pour un montant de 58 002,16 € TTC.

6. Aménagement espaces extérieurs centre communal multi-activités

Les Architectes du Paysage nous ont présenté une proposition d'aménagement des espaces publics Grand'rue, rue de l'église et rue du champ de foire pour un montant TTC de 782 806,60€, honoraires inclus.

Une partie de ces travaux pourrait être phasée si, à l'élaboration du budget, nos finances ne nous permettent pas d'engager la totalité des travaux.

Afin de dégager de l'autofinancement pour l'ensemble du projet, on peut envisager la vente de locaux commerciaux et de logements. Une décision interviendra au conseil de février.

7. Rapport des commissions

Voirie :

Monsieur Fol donne des nouvelles de l'employé communal en congé maladie depuis début décembre suite à un accident à son domicile. Son état nécessite un arrêt jusqu'à fin janvier 2013.

L'achat de pneumatiques spéciaux neige est nécessaire pour équiper le récent tracteur. Cette commande a été passée à une entreprise gessienne et sera financée par le budget 2013.

Les travaux de marquage ont été faits cette semaine sur le nouveau rond-point.

Des piquets et une barrière seront montés sur le chemin piétonnier route de Villard afin de sécuriser le passage et ainsi empêcher les voitures d'emprunter cet accès.

Scolaire :

Monsieur Aymont informe l'assemblée du départ d'une institutrice, évènement programmé depuis le mois de juin 2013. Au mois de février, il y aura deux institutrices absentes. Leur remplacement n'est toujours pas certain. Au total, trois institutrices seront manquantes à l'école.

Communication :

Par rapport à la nouvelle redistribution des tournées de distribution de l'« écho collongeois », tout s'est relativement bien passé, hormis sur le secteur d'Ecorans où la distribution a été plus tardive.

8. Courriers-Divers

Monsieur Jiranek a fait une proposition pour réaliser une fresque murale extérieure. Le Conseil Municipal, à la vue des tarifs pratiqués, décline la proposition.

Courriers de remerciements : famille Debouche

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 11 janvier à 18h30. La préparation de la salle se fera vers 14 heures.

La répartition de la rétrocession financière genevoise a été arrêtée par le Conseil Général. Celui-ci a décidé autoritairement d'accorder, sur les 60% revenant aux communes, une somme de 1822.84€ par frontalier à toutes les communes du département de l'Ain accueillant des frontaliers. Pour notre commune, malgré l'augmentation du nombre de frontaliers, nous toucherons 600€ de moins qu'en 2012 (593 593.74 en 2012 ; 593 631.12 en 2011)..

La séance est levée à 21h50